



« La France et les Etats insulaires du Pacifique »

Jean-Pierre Vidon, 5ème section - ASOM

Madame la Présidente,

Madame la Présidente honoraire suppléant le Secrétaire perpétuel,

Madame l'Ambassadrice,

Chères consoeurs, chers confrères,

Chers amis et invités,

Evoquer les Etats insulaires du Pacifique suppose de définir les éléments de cet ensemble. Je le ferai selon Dumont d'Urville qui, en 1831, découpait l'Océanie en trois zones: la Mélanésie, les «îles noires». Elle regroupe les Fidji, le Vanuatu, les Iles Salomon et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. La Polynésie, "les nombreuses îles», les Samoa, les Tonga, les Tuvalu, les Iles Cook et Niue. La Micronésie enfin, « les petites îles », Nauru, Kiribati, les Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie et Palaos. En tout, 14 états. Le plus vaste, la Papouasie Nouvelle-Guinée, 463 000 km², le plus petit, Nauru 21 km². Beaucoup occupent quelques centaines de km², rares sont ceux qui dépassent le millier.

En dehors des dix millions et demi d'habitants de la Papouasie Nouvelle-Guinée, du million approché par Fidji et les Iles Salomon, des 10.000 de Nauru et de Tuvalu, et des 1800 de Niué, à l'autre extrême, les populations se situent entre quelques dizaines et de rares centaines de milliers d'habitants.

Les zones économiques exclusives sont relativement considérables, 3 millions et demi de km² pour Kiribati, 3 pour les Etats fédérés de Micronésie, 2,7 pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, 1,9 pour les Iles Marshall et pour les Iles Cook, 1,6 pour les Iles Salomon et 1,2 pour les Iles Fidji pour ne citer que celles dépassant le million.

La succession des souverainetés en Océanie, avant les indépendances, mérite un rappel. Le royaume de Tonga, remontant au X^{ème} siècle, devenu protectorat britannique en 1900, a été le premier de la région à conclure un accord avec la France, en l'occurrence avec Napoléon III en 1855.

125 ans plus tard, l'anniversaire était célébré à Nuku Alofa avec la présence de notre confrère Olivier Stirn, alors secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Ce jour-là, le 11 janvier 1980, la France signe, pour la première fois, une convention de délimitation de sa ZEE, celle-ci au large de Wallis et Futuna. Elle le fait à l'initiative du Gouvernement tongien.

Avant la guerre de 14, trois puissances dominaient l'Océanie: l'Empire britannique, la France et l'Empire allemand. Le premier conflit mondial puis le second vont rebattre les cartes de la géographie politique de la zone. L'Allemagne vaincue, aux termes du Traité de Versailles, "renonce à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer." La SDN place sous mandat australien la Nouvelle-Guinée; sous mandat néo-zélandais, les Samoa occidentales; et sous mandat britannique, Nauru, qui sera en fait administré par l'Australie. Le Japon, pays alors allié, exerce le mandat des Iles du Pacifique soit l'essentiel des territoires micronésiens.

L'empire nippon, vaincu en 1945, les perdra au profit des Etats-Unis qui les administreront, sous la tutelle de l'ONU et conduiront les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie à une indépendance reconnue par les Nations Unies en 1990, les Palaos en 1994. Ces trois Etats sont en libre association avec les Etats-Unis auxquels ils délèguent leur défense.

Les autres mandats de la SDN, transférés à la tutelle de l'ONU seront administrés par les mêmes Etats, avec, pour la Nouvelle-Guinée, à la demande des peuples concernés, l'ajout de la Papouasie, territoire alors dépendant de l'Australie. Le pays devient indépendant en 1975, les Samoa, premières de la région, l'avaient été en 1962, et Nauru en 1968.

Les autres territoires promis à l'indépendance relevaient de l'Empire britannique. Par un acte de cession, les chefs autochtones fidjiens, en 1874, transmettent la souveraineté de leur pays au Royaume-Uni; les Fidji deviennent indépendantes en 1970. Partagées entre l'Allemagne et le Royaume-Uni en 1885, les Iles Salomon sont unifiées en 1899 au sein du protectorat britannique créé en 1893; le pays devient indépendant en 1978. Les Iles Gilbert and Ellice, protectorats britanniques depuis 1892, colonie depuis 1916, obtiennent l'indépendance sous le nom de Tuvalu et Kiribati, respectivement, en 1978 et 1979.

Aux Nouvelles-Hébrides, le condominium franco-britannique, né dans l'euphorie de l'Entente cordiale en 1906, perdurera jusqu'en 1980 pour devenir le Vanuatu. Les Îles Cook et Niue, indépendantes de la Nouvelle-Zélande, depuis respectivement 1965 et 1974, sont des Etats en libre association avec ce pays qui assure leur défense.

Présenter les liens de la France avec cet ensemble d'Etats suppose d'évoquer le climat des relations avec eux en ayant à l'esprit l'insertion des collectivités françaises dans leur environnement régional. J'ai choisi de distinguer trois périodes, celle qui précède la fin des essais nucléaires français dans le Pacifique en 1996, celle qui remonte au début d'un dialogue politique organisé entre la France et le Pacifique-sud en 2003 et enfin, entre les deux, une période dont une partie a coïncidé avec mon affectation à la tête de notre ambassade à Fidji avec compétence pour six autres Etats. Avec des moyens que je pensais relativement modestes mais toutefois appréciés de ces pays, il convenait de saisir de manière imaginative toutes les occasions de témoigner notre intérêt à nos partenaires.

Les essais nucléaires opérés au Sahara jusqu'en 1966 et transférés en Polynésie avaient donné lieu, dans les atolls de Fangataufa et Mururoa, à 187 tirs. Le Président Mitterrand avait décrété un moratoire d'un an le 8 avril 1992 et l'avait renouvelé, Jacques Chirac y met fin le 13 juin 1995. Il décide une dernière campagne. L'objectif est d'assurer "la sûreté, la sécurité et la fiabilité de nos forces de dissuasion". Il déclenche une polémique internationale que les Etats du Pacifique ne manquent pas d'attiser. Le Forum du Pacifique Sud qui les regroupe, dont la création en 1971 visait à s'opposer aux essais nucléaires français, qualifie la première explosion "d'action inexcusable et provocatrice".

Le 29 janvier 1996, au surlendemain du sixième et dernier tir, le Président Chirac annonce "l'arrêt définitif des essais nucléaires français". Déclarant ne pas avoir été insensible aux mouvements d'opinion, il assure que le nucléaire est pour la France une arme de dissuasion au service de la paix. Il met ainsi fin au différend majeur qui polluait nos relations avec les Etats insulaires du Pacifique. Une décennie plus tôt, ils avaient conçu, dans le cadre du Forum, le Traité de Rarotonga sur la zone exempte d'armes nucléaires du Pacifique Sud, adopté le 6 août 1985 et entré en vigueur le 11 décembre 1986.

Le 25 mars 1996, Gaston Flosse, président du Gouvernement de la Polynésie française, signait à Suva, en même temps que les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni à Fidji, les trois protocoles du traité liant les puissances nucléaires; l'URSS et la Chine l'avaient fait, respectivement, en 1986 et 1987. A l'exception des Etats-Unis, tous ces signataires ont ratifié les protocoles.

Un apaisement des relations avec les Etats insulaires du Pacifique pouvait alors être entrevu. Un pays, lorsque le torchon brûlait, s'était toujours démarqué de ses voisins: le Royaume de Tonga. Il n'avait jamais pris position contre la France, tout en nous avertissant que la "quasi-totalité des Etats insulaires nous considéraient comme des intrus dans cette partie du monde". Les reproches, distillés à Fidji par une ONG à

vocation régionale, le “Pacific concerns resource centre”, allaient porter désormais sur les dommages causés par les expérimentations aux populations polynésiennes et le manque d’attention que l’on nous prêtait. Le sujet demeure d’actualité.

Quatre ans après l’arrêt des essais, je prenais, en avril 2000, mes fonctions à Fidji, accrédité également auprès de Tonga, Nauru, Tuvalu, Kiribati, des Etats fédérés de Micronésie et des Iles Marshall. Un mois après notre arrivée, alors que je participe aux Iles Marshall au séminaire “Pacifique” du Comité de décolonisation des Nations Unies, une nouvelle survient brutalement, le 19 mai, celle d’un coup d’Etat dans la capitale fidjienne.

Les auteurs, conduits par un affairiste, George Speight, déclarant agir au nom du peuple autochtone fidjien, détiennent en otage au Parlement le Premier ministre, Mahendra Chaudhry, ainsi que les ministres et les parlementaires indo-fidjiens travaillistes, vainqueurs des élections de 1999. Ils seront libérés à la veille du 14 juillet et le chef des rebelles arrêté.

Il s’ensuit une période de reprise en mains du pouvoir par les Fidjiens de souche après moult négociations et des élections en 2001. Le pays dont l’économie, en particulier le tourisme, a souffert, entame sa “ road to recovery”.

Significative est notre position pour la suite des événements. Si Londres, Canberra et Wellington rappellent leurs hauts-commissaires, le Quai d’Orsay n’en fait pas de même, évitant que nous ne soyons taxés de parti pris dans les rivalités inter-ethniques. Sans doute anxieux de la perception de leur absence, ces collègues, à leur retour, se livrent à des déclarations que j’ai qualifié de flamboyantes pour chanter l’étroitesse des relations entre Fidji et leur pays. Pour ma part, je bénéficie de l’écoute des autorités tout en maintenant le contact avec l’opposition travailliste qui m’en sait gré.

Notre coopération avec Fidji, un temps suspendue dans le domaine de la défense, s’est poursuivie normalement, une fois le calme revenu. Le service de l’ambassade qui en avait la charge avait eu, pendant des années, compétence pour l’ensemble du Pacifique Sud. Le financement était en grande partie assuré par le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique, créé en 1985, bénéficiant de crédits du ministère des Affaires étrangères, et contribuant à l’insertion régionale de nos collectivités territoriales. La part de ces dernières y est essentielle à la fois en termes de propositions par une pluralité d’acteurs et de prises de décisions par leurs dirigeants au sein du comité-directeur.

Je me bornerai à indiquer combien ont été emblématiques, en termes d’image, les projets des premières décennies du Fonds qu’il s’agisse par exemple des 170 foyers connectés à l’énergie photovoltaïque à Naroï dans les Iles Lau de Fidji en 1999, des 47 qui l’avaient été à Mwoakila en 1996 aux Etats fédérés de Micronésie et de la trentaine sur la minuscule île de Satawal où il a fallu détourner de sa trajectoire la frégate *Prairial* et m’y déposer en hélicoptère pour remettre le projet à ses habitants.

Appréciés aussi à Tonga les réseaux de distribution d'eau à Pangai, Ohonua et Ha-Akale, l'étude des ressources souterraines et les 13 trous de forage percés en 1996 à Vanua Levu, seconde île de Fidji, affectée régulièrement par la sécheresse, ou, la même année, la station d'épuration de l'hôpital de Port-Vila au Vanuatu.

Maintes fois rappelées par mes interlocuteurs, les constructions de classes scolaires à Kiribati dans le cadre d'un ensemble d'actions doté, sur une quinzaine d'années, d'une enveloppe de 548.000 €. A Tuvalu c'est l'AFD qui avait financé la centrale électrique de l'Institut de formation maritime de leurs marins du commerce, employés de par le monde, source de revenus pour le pays. A l'ensemble de ces travaux, des entreprises de nos collectivités territoriales avaient pris une part importante.

Les crédits du poste qu'une régulation substantielle affecta peu après mon arrivée, permettaient la réalisation de nombreux micro-projets, à l'image du don d'un taureau reproducteur, dans une minuscule île fidjienne: trois heures de traversée, en plein Pacifique, autant au retour, sur un petit hors-bord, pour une remise à la communauté villageoise. Soyez rassurés, le taureau nous avait précédés sur une barge !

Au-delà de ces projets dont les financements étaient quelque peu en perte de vitesse, il me restait le bon sens pour mettre en oeuvre une politique d'influence dans 7 pays. Celui d'entretenir, grâce à des déplacements sur le terrain, un dialogue régulier avec les chefs d'Etat et de gouvernement, au demeurant très accessibles; mon objectif était d'au moins une visite par an. Je suis allé bien au-delà.

La caricature de l'ambassadeur non-résident, sujet de plaisanteries avec mes interlocuteurs du Pacifique, était de se borner à présenter ses lettres de créance et de prendre congé à la fin de sa mission, s'il était bien élevé.

Autre objectif, une escale au moins, par pays, sur mon temps de séjour, d'un bâtiment de la Marine nationale, elle qui, notamment, était susceptible d'intervenir en cas de catastrophe naturelle. Je l'ai aussi obtenue.

Savoir également s'associer aux événements locaux, par exemple le centenaire de l'Eglise catholique à Nauru dont le premier prêtre, arrivé allemand avant la guerre de 14, était reparti français, déporté par l'occupant japonais. Il était alsacien. A Tuvalu, répondre à l'invitation aux 25 ans de l'indépendance. Seule autre diplomate venue de l'extérieur, ce jour-là, l'adjointe au conseiller commercial australien. Accepter, tout au long de l'année, à Fidji, d'être l'invité d'honneur à tel ou tel événement communautaire et d'y prendre la parole quitte à glisser quelque remarque sur la bonne gouvernance.

Et puis aussi, dans les autres Etats, montrer que l'on attache de l'importance à notre présence dans le pays, même symbolique, en nommant des consuls honoraires. Aucun ne l'avait été précédemment, sauf à Tonga où le poste était vacant depuis 8

ans. J'ai pu le faire évidemment dans le royaume mais aussi à Kiribati, aux Etats fédérés de Micronésie, et à Tuvalu.

Toutes étaient des femmes; ce n'était pas de la discrimination positive, c'était simplement choisir les personnes idoines pour nous représenter. A Tuvalu, deux drapeaux étrangers flottaient désormais, celui de la République de Chine et le nôtre. Aux Etats fédérés de Micronésie, la France était le seul pays de l'Union européenne à être ainsi représenté.

Tout cela ne paraît pas inutile lorsque, très régulièrement, nous avons pour mission de solliciter le soutien de nos partenaires qu'il s'agisse d'appuyer nos positions ou de voter pour nos candidats dans les organisations internationales: 7 pays d'accréditation, 7 voix aux Nations Unies.

Troisième période, une initiative d'une tout autre envergure va dans le même sens. Début 2003, filtre l'idée que Gaston Flosse, Président du gouvernement de la Polynésie française, aurait partagée avec le Président de la République, l'idée d'un sommet France-Océanie à Tahiti. Elle suscite la surprise de par son origine, "surprise", j'utilise l'art de la litote. Pour ma part, je m'en réjouis, persuadé qu'une telle rencontre apportera aux dirigeants des Etats insulaires la preuve de l'attention que la France porte à certains des défis qu'ils doivent relever, au même titre que l'outre-mer français.

Marquer ainsi notre réengagement, alors que notre aide au développement n'offre plus les mêmes possibilités, arrive à point nommé. J'entame alors une tournée des capitales. L'accueil favorable que je reçois l'a été visiblement aussi pour mes collègues dans les autres Etats océaniques.

A l'exception du Premier ministre tongien, mobilisé par une délicate négociation aérienne, tous les chefs d'Etat et de gouvernement seront présents à Papeete, le 28 juillet 2003, y compris ceux des pays en libre association avec les Etats-Unis. La Nouvelle-Zélande est représentée par son ministre des Affaires étrangères, l'Australie, absente, n'avait proposé que d'envoyer un fonctionnaire.

"Coopération régionale et accroissement des échanges", "développement durable et petites économies insulaires", "sécurité régionale et bonne gouvernance" ont été choisis comme thèmes majeurs.

Jacques Chirac annonce notamment le doublement de la dotation du Fonds Pacifique et la présidence de cette instance certes par l'Etat, mais aussi, désormais, en alternance avec nos collectivités territoriales. Il assure le Forum des Iles du Pacifique et la Communauté du Pacifique du soutien politique et financier de la France. Sa chaleur humaine impressionne ses invités.

Trois ans plus tard, le 26 juin 2006, Paris accueille le Sommet, avec en point d'orgue, l'inauguration du musée du Quai Branly. Jacques Chirac déplore que "le Pacifique bénéficie trop marginalement du dynamisme mondial". Australie et Nouvelle-Zélande sont présentes à un niveau approprié, le Chef de l'Etat souligne "le caractère naturel d'une coopération parfaite" avec les deux pays tout en reconnaissant que l'un et l'autre "ont eu des choses à reprocher à la France". Président en exercice du Forum, le Premier ministre de Papouasie-Nouvelle Guinée reconnaît que "la France a complètement changé d'attitude dans la manière dont elle traite les Iles du Pacifique".

Nouméa accueille le troisième sommet le 31 juillet 2009. Le Président de la République se décommande, 15 jours avant, le Premier ministre apparemment décline et c'est le ministre des Affaires étrangères qui les remplace. Les pays invités abaissent le niveau de leur représentation pour une réunion qui ne durera que deux heures.

L'accent est mis sur la nécessité de "sacrifices pour réduire les gaz à effets de serre et pour la prise en compte humaine de la montée des eaux". L'urgence est reconnue de la lutte contre le changement climatique pour la survie des petits Etats insulaires.

Six ans plus tard, en 2015, quelques jours avant la COP 21, le Président Hollande accueille le 4ème Sommet. La déclaration, substantielle quant aux enjeux et défis de la région, insiste notamment sur l'engagement de la France, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans leur aide en cas de catastrophes naturelles dans le cadre de l'accord Franz.

L'engagement est pris de dialogues biennaux de haut niveau entre la France et la présidence du Forum. Ce dernier a accueilli en son sein en 2016, avec un statut de plein exercice, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Le 19 juillet 2021, le cinquième Sommet se tient en visioconférence, Covid oblige. C'est le sommet du réengagement dans le Pacifique. Le Président Macron met l'accent sur les efforts engagés par la France en matière de biodiversité et de résilience au changement climatique. Il insiste aussi sur la sécurité de la région au coeur de notre stratégie Indo-Pacifique avec les collectivités françaises.

Il entend, notamment, pour contrer la pêche illicite, lancer un réseau de gardes-côtes au bénéfice des Etats pour protéger leur première richesse, leur espace maritime.

En juillet 2023, le Président parachève cette volonté en se rendant successivement en Papouasie-Nouvelle Guinée puis au Vanuatu. Il s'agit là d'une première, aucun de nos présidents n'ayant effectué précédemment une visite officielle dans un Etat insulaire du Pacifique-sud. A la COP 28 de Dubaï, en décembre, la Papouasie-Nouvelle-Guinée annonce un partenariat de 100 millions de dollars sur la préservation et l'utilisation des zones riches en carbone et en biodiversité; la France et l'Union européenne en sont les chefs de file initiaux.

Ainsi est-on quasiment parvenu, 30 ans bientôt après la fin des essais nucléaires, à en solder l'essentiel du passif. Pour autant, les relations des Etats insulaires du Pacifique avec la France, n'en conservent pas moins une réelle complexité à laquelle contribue l'évolution récente de nos collectivités. Je n'en dirai pas plus car seule dans cette salle a l'autorité et la compétence pour en traiter, notre ambassadrice, représentante permanente auprès de la Communauté du Pacifique et du Programme océanien de l'environnement ce qui en fait notre ambassadrice pour le Pacifique, Véronique-Roger Lacan.